

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Pouvoirs :	1
Absents non représentés	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
 Reçu en préfecture le 26/02/2024
 Publié le 26/02/2024
 ID : 014-211407127-20240222-02CM2024007-DE



EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22/02/2024

Référence de la délibération : 02-CM-2024-007
 Date de convocation du CM : 16/02/2024

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 22/02/2024

02-CM-2024-007 – Demande de subventions : Travaux de rénovation énergétique du plateau sportif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les commissions Finances, Personnel et Administration générale, d'une part, Transition écologique et Urbanisme, de seconde part, Bâtiments, Accessibilité, Emploi, Patrimoine et Anciens combattants, de troisième part, réunies conjointement le 14 février 2024,

Considérant que ces travaux de rénovation énergétiques du plateau sportif sont nécessaires afin de diminuer les consommations d'énergies et offrir de meilleures conditions d'accueil des sportifs,

Considérant que pour assurer le financement de ce projet la commune a besoin de subventions,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, 21 pour, 6 contre (MM. Lemarchand, Thomas, Marie, Mme Demoy pour elle-même et pour Mme Loisel, Mme Lemaresquet),

Article 1 : Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 28 582,86 € HT.

Article 2 : Approuve le plan de financement exposé.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	11 433,14 €	40 %
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		17 149,72 €	60 %
Emprunt			
Total HT		28 582,86 €	100 %

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR/DSIL.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian Le Bas



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois
à compter de sa publication.